

LA CONDUITE SUPERVISEE (CS)



La conduite supervisée, instauré en 2010, permet au candidat de plus de 18 ans d'acquérir une expérience complémentaire de la conduite.

Elle augmente les chances de réussite.

Cet entraînement à la conduite se déroule avec un accompagnateur

Cet apprentissage n'est soumis à aucune condition de distance ou de durée minimales.

La conduite supervisée peut être mise en œuvre dès la conclusion du contrat, en fin de formation initiale ou après échec à l'épreuve pratique.

Le candidat doit avoir réussi l'examen du code et l'évaluation de fin de formation initiale (20h mini en école de conduite).

L'élève doit participer à un rendez-vous préalable de 2h en présence de son accompagnateur. À l'issue duquel l'Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI) pourra être délivré.

Il devra également obtenir l'accord préalable de son assureur.

L'accompagnateur doit être titulaire du permis de conduire depuis au moins cinq ans sans interruption.

Avantage pour le candidat

- Acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant et améliorer ses chances de réussite à l'examen pratique.
- Après la phase de formation initiale, le candidat doit :
 - Avoir obtenu un accord préalable écrit de la société d'assurances sur l'extension de garantie nécessaire pour la conduite du ou des véhicules utilisés au cours de la future phase de conduite supervisée.
Cet accord précise le ou les noms des accompagnateurs autorisés par la société d'assurances à assurer cette fonction.
 - Avoir obtenu l'Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI). Un exemplaire est transmis à la société d'assurances par le souscripteur du contrat de formation.

Qui peut être accompagnateur

- Être titulaire du permis B depuis au moins cinq ans sans interruption
- Avoir obtenu l'accord de son assureur
- Ne pas avoir été condamné pour un délit (homicides et blessures involontaires, conduite sous l'emprise d'état alcoolique, délit de fuite...)
- Être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- Participer au rendez-vous préalable de l'apprenti conducteur

Il est possible, pour l'élève, d'avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

ECOLE DE CONDUITE ET DE SECURITE ROUTIERE

DU PANIER FLEURI

